

Remarque : le système de reconnaissance de la signalisation routière ne détecte pas les marquages routiers ni les situations exemptes de signalisation, telles que les passages à niveau, par exemple.

Limites de reconnaissance de la signalisation routière

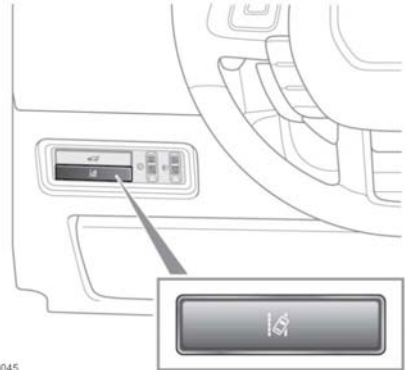
Le système peut donner de fausses informations ou ne pas fonctionner correctement dans les conditions suivantes :

- Vous voyagez dans des conditions météorologiques défavorables. (brouillard épais, pluie, neige, etc.).
- Panneaux de signalisation couverts ou dissimulés.
- Conduite en direction d'un éclairage très vif.
- La zone du pare-brise située devant la caméra est recouverte par un autocollant, embuée, sale, couverte de neige ou de boue, etc.
- Les informations de navigation sont incorrectes.
- Déplacement dans une zone non couverte par le système de navigation.
- Signalisation routière non conforme.

AVERTISSEMENT DE CHANGEMENT DE FILE



Le système d'avertissement de changement de file est uniquement un système d'assistance. Il appartient au conducteur de conduire avec prudence et attention, de façon à assurer la sécurité du véhicule, de ses occupants et des autres usagers de la route. Le conducteur doit continuer à rester vigilant envers tous les autres panneaux de signalisation, le marquage de la route et toute situation non détectée ni reconnue par le système d'avertissement de changement de file.



E156045

Appuyez sur ce bouton pour désactiver/activer le système d'avertissement de changement de file.

Lorsqu'il est activé, un témoin s'allume sur l'afficheur de messages pour confirmer. L'état du système est également indiqué par les changements de couleur de l'icône de voie et l'icône de positionnement du véhicule dans le témoin.

Systèmes d'aide à la conduite

Le système d'avertissement de changement de file peut également être activé/désactivé depuis le menu **Config. véhicule** du tableau de bord. Voir page **44, MENU DU TABLEAU DE BORD**.

Remarque : lorsque le contact est établi, le système d'avertissement de changement de file conserve son état activé ou désactivé dans lequel il se trouvait au moment de la coupure du contact, ainsi que ses anciens paramètres.

Le système d'avertissement de changement de file s'appuie sur la caméra avant située dans la base du rétroviseur.

Remarque : s'assurer que le pare-brise devant le rétroviseur reste propre et exempt de débris, par exemple, de boue et de neige, de verglas, etc.

Si le véhicule franchit d'un côté ou de l'autre le marquage de la file dans laquelle il se trouve, sans avoir actionné le clignotant, le système d'avertissement de changement de file informe le conducteur selon l'une des méthodes ci-dessous :

- Vibrations du volant (retour haptique)
- Affichages graphiques sur l'afficheur de messages

Remarque : le système d'avertissement de changement de file ne fait que mettre en garde le conducteur. Il n'intervient pas dans le changement de direction du véhicule ni dans l'activation d'un système de celui-ci.

Remarque : le système d'avertissement de changement de file ne détecte pas les bords de route non marqués.

La sensibilité du système d'avertissement de changement de file peut être réglée à un niveau **ELEVE** ou **NORMAL** via le menu **Config. véhicule** du tableau de bord.

S'il est réglé à un degré de sensibilité **NORMAL**, le système d'avertissement de changement de file supprimera tous les avertissements si l'intervention du conducteur est détectée, comme indiqué ci-dessous :

- Actionnement de la pédale d'accélérateur
- Mouvement important du volant
- Activation des freins
- Activation du témoin correspondant

S'il est réglé à un degré de sensibilité **ELEVE**, le système d'avertissement de changement de file ne supprimera pas d'avertissements, même si l'intervention du conducteur est détectée (sauf si le témoin correspondant est activé).

Si le système d'avertissement de changement de file détecte un défaut ou n'est pas disponible, le message d'information/avertissement général (ambre) apparaît sur l'afficheur de messages. Voir page **48, MESSAGE D'INFORMATION/D'AVERTISSEMENT D'ORDRE GÉNÉRAL (AMBRE)**.

Limitations du système d'avertissement de changement de file

- S'il est réglé à un degré de sensibilité **ELEVE**, la vitesse du véhicule doit être comprise entre 50 et 180 km/h (30 et 112 mi/h). Selon le tableau de bord en cours de configuration pour un affichage en mi/h ou km/h.
- S'il est réglé à un degré de sensibilité **NORMAL**, la vitesse du véhicule doit être comprise entre 60 et 180 km/h (40 et 112 mi/h). Selon la configuration d'affichage actuelle (en mi/h ou en km/h) du tableau de bord
- La largeur de la voie utilisée doit être supérieure à 2,5 m (8,2 ft).
- Aucune alerte affichée si l'indicateur correct est actif.
- Inactif en conduite tout-terrain.

- Pas disponible lorsque des ornières de boue ou de sable, ou des programmes Terrain Response sont sélectionnés.

Les conditions suivantes risquent également d'affecter les performances du système d'avertissement de changement de file :

- Mauvaises conditions de conduite (brouillard épais, pluie, neige, etc.).
- Marquages de voie usés, endommagés ou temporaires (travaux sur la voie, par exemple).
- Déviations étroites du réseau routier et leur dénivèlement.
- Conduite en direction d'un éclairage très vif.
- Conduite très proche d'un autre véhicule.